



**Séance extraordinaire du conseil municipal
3 août 2020 à 16 h 30
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS À DISTANCE

M. Jean Beaulieu, directeur général
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
M. Daniel Cantin, conseiller municipal
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Jacques Gariépy, maire
Mme Véronique Martino, conseillère municipale
Mme Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale

SONT ABSENTS

M. Normand Leroux, conseiller municipal

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Embauche - Assistante-trésorière et directrice adjointe du Service des finances
 - 2.2 Entérinement de signature - Transaction et quittance - Employé salarié
 - 2.3 Autorisation de paiement - Réception provisoire et libération de la retenue - Pavage montée d'Anjou - 2020-GE-13 - Décompte progressif # 1
 - 2.4 Autorisation de paiement - Drainage Domaine Saint-Sauveur - 2019-GE-22 - Décompte no 5
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-08-347

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unaniment résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 3 août 2020 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos, le conseil municipal ayant pris acte des commentaires reçus, le cas échéant. Toutefois, le conseil municipal tiendra compte des questions supplémentaires portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2020-08-348 2.1 EMBAUCHE - ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE ADJOINTE DU SERVICE DES FINANCES

Résolution corrigée par la résolution 2020-08-391 le 17 août 2020

ATTENDU la vacance au poste de : « *Assistant-trésorier et directeur adjoint* » créé au Service des finances;

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport de la conseillère en ressources humaines;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal embauche madame Geneviève Joanisse à titre d'assistante-trésorière et directrice adjointe du Service des finances, selon les termes et conditions prévus au Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur, incluant une période annuelle de vacances de quatre semaines, et ce, dès la première année.

~~QUE le conseil municipal fixe le salaire annuel de Madame Joanisse à l'échelon 6 de la classe 4 de la *Politique de rémunération du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur*, et ce, pour l'année 2020.~~

QUE le conseil municipal fixe le salaire annuel de Madame Joanisse à l'échelon 6 de la classe 4 de la *Politique de rémunération du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur*, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

2020-08-349 2.2 ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - TRANSACTION ET QUITTANCE - EMPLOYÉ SALARIÉ

ATTENDU la transaction-quitte intervenue entre la Ville et un employé salarié, dont il ne convient pas de nommer le nom aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité;

ATTENDU que le contenu de la transaction-quitte doit demeurer confidentiel;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal entérine la signature de la transaction-quitte intervenue entre la Ville et un employé salarié, en date du 30 juillet 2020.

QUE le conseil municipal autorise le Service des finances et le Service des ressources humaines à agir, conformément à la présente résolution.

2020-08-350

2.3 AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION PROVISOIRE ET LIBÉRATION DE LA RETENUE - PAVAGE MONTÉE D'ANJOU - 2020-GE-13 - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1

ATTENDU la résolution 2020-03-136 à la suite de la demande de soumissions publiques 2020-GE-13, laquelle adjuge notamment un contrat à Pavage Multipro inc. au montant de 539 956,17 \$ \$ pour les travaux de réfection de la montée d'Anjou;

ATTENDU l'inspection provisoire des travaux effectuée le 1^{er} juillet 2020;

ATTENDU la recommandation de Jean-Michaël Dufort, ingénieur de la firme Equipe Laurence, datée du 1^{er} juillet 2020, à l'effet de recommander la réception provisoire des ouvrages et la libération de la retenue;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la réception provisoire des ouvrages.

QUE le conseil municipal autorise le Service de la trésorerie à payer à la compagnie Pavages Multipro inc., la somme de 431 571,91 \$, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'obtention des quittances.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt 467-01-2019.

2020-08-351

2.4 AUTORISATION DE PAIEMENT - DRAINAGE DOMAINE SAINT-SAUVEUR - 2019-GE-22 - DÉCOMPTE NO 5

ATTENDU la résolution 2019-10-647 à la suite de la demande de soumissions publiques 2019-GE-22, laquelle adjuge notamment un contrat à 9267-7368 Québec inc. (Excavation Desormeaux) au montant de 668 908,31 \$, pour les travaux de drainage du secteur du Domaine Saint-Sauveur;

ATTENDU la recommandation de Vincent Bouré, ingénieur de la firme Equipe Laurence, datée du 17 juillet 2020;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service de la trésorerie à payer à la compagnie 9267-7368 Québec inc. (Excavation Desormeaux), la somme de 120 966,02 \$, taxes incluses.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt 468-2018.

3 VARIA

2020-08-352 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 16 h 55.

Jacques Gariépy

Maire

Marie-Pier Pharand

Greffière et directrice des Services juridiques